

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-206/SG/IAM portant mise à la disposition du directeur du port d'un brigadier de police.

n° 74-206/SG/IAM

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-
MANS

Date de publication

1 février 1974

Numéro JO

n° 4 du 25/02/1974

Date du numéro

25 février 1974

TEXTE INTÉGRAL

M. Jean-Pierre Nallet: brigadier de la Police nationale, est, pour compter du 25 octobre 1973, date de son arrivée sur le territoire, affecté à la portion centrale de Djibouti et mis pour emploi à la disposition du directeur du port pour l'encadrement du détachement de sécurité publique dans les conditions prévues aux articles 14 et 19 de la délibération n° 37/7°L du 20 mai 1969, modifiée par la délibération n° 250/7°L du 12 mai 1972.